

Conseil municipal du 19/11/2025

Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix

Étaient présents : Yannick AUFFRAY, Marie-Christine BIHAN-BERROU, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Jean-Claude JAILLETTE, Gilles LE MENACH, Bernard PENHOET, Marie-Françoise ROGER, Françoise ROPERHE, André ROMIEUX, André STEPHANT, Brigitte TONNERRE-GAMBINI, Erwan TONNERRE, Dominique YVON, Chantal GRIVEAUX-HUET, Dominique JUDDE, Christophe CANTIN.

Étaient absents :

2 Absents excusés et représentés :

- Marie-Josée MALLET, représentée par Victor DA SILVA,
- Annick TONNERRE-BLANCHARD représentée par Gilles LE MENACH

0 Absent non-excuse

Le Conseil débute à 17h00.

La Maire, Marie-Françoise ROGER, vérifie que le quorum est atteint.

Madame la Maire ouvre la séance.

L'ordre du jour que vous avez reçu annonce 6 points, il y a cinq délibérations plus deux questions diverses à l'ordre du jour.

1. Projet de raccordement des parcs éoliens flottants en Bretagne Sud dit AO5 et sa future extension dite AO9 **et** la consultation CUDPM pour le raccordement RTE - AO5 ;
2. Opération de dépose du câble électrique Groix 2 entre Groix et Ploemeur
3. Désignation des représentants de la commune au conseil portuaire.
4. Décision modificative sans incidence budgétaire, correspondant simplement à un changement de chapitre pour le port.
5. Suivent enfin deux questions diverses.

Le préfet du Morbihan, par courriers reçus les 22 septembre et 9 octobre derniers, a sollicité l'avis de la Commune concernant le projet de raccordement des parcs éoliens flottants en Bretagne-Sud, désigné sous l'appellation AO5, ainsi que sur sa future extension, dite AO9. Ce projet, porté par le Réseau de Transport d'Électricité (RTE), est susceptible d'avoir des incidences importantes sur le territoire de la collectivité.

La demande d'avis porte plus précisément sur l'autorisation environnementale et sur la concession d'utilisation du domaine public maritime nécessaires à la mise en œuvre du raccordement.

Je souhaite simplement souligner qu'il est regrettable que ce soit seulement aujourd'hui — plus de quatre ans après la décision ministérielle — que les communes soient consultées, ce qui revient quelque peu à tenir les élus locaux à l'écart du processus.

Comme chacun a pu le constater, les documents transmis sont particulièrement volumineux, représentant environ 6 000 pages, même si des synthèses ont été fournies.

Les éléments constitutifs du projet comprennent :

- un poste électrique en mer,
- trois liaisons sous-marines en courant alternatif,
- trois jonctions d'atterrage,
- trois liaisons souterraines en courant alternatif,
- trois câbles de télécommunication à fibre optique associés aux liaisons électriques,
- un poste électrique à terre,
- ainsi qu'un raccordement aérien aux réseaux existants.

Conseil municipal du 19/11/2025

L'étude d'impact porte sur les effets du projet, tant en phase de construction qu'en phase d'exploitation, sur le milieu physique, le milieu naturel et les espèces, le paysage et le patrimoine, ainsi que sur les activités humaines et la santé. Il est important de préciser que ce projet ne concerne pas les travaux ni l'exploitation du futur parc éolien en lui-même.

Avant de présenter nos arguments et la décision qui sera soumise au Conseil municipal, je souhaite que chacun puisse s'exprimer sur cette demande d'avis. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ?

Victor DA SILVA :

A quelle date la commune doit-elle rendre sa réponse ?

Madame la Maire :

Normalement, nous disposons d'un délai de deux mois à compter de la réception des courriers. Nous avons reçu un premier courrier le 22 septembre, puis un second le 9 octobre. Il nous a été confirmé hier que nous avons jusqu'au 9 décembre pour rendre notre avis.

Cependant, selon les communes, les courriers n'ont pas été réceptionnés aux mêmes dates. Ils ont été envoyés à des moments différents, et les destinataires indiqués variaient également, même si l'envoi a été fait globalement en même temps.

Pour être précis : pour l'étude environnementale, nous avons jusqu'au 22 novembre, et pour l'autre volet, l'échéance est effectivement fixée au 9 décembre.

Thierry BIHAN :

Je trouve tout de même que c'est un comble qu'on nous demande de nous prononcer sur la partie terrestre du raccordement, alors que nous n'avons même pas été consultés sur le projet de raccordement en lui-même. On a vraiment l'impression que les choses se font à l'envers, et que l'on considère un peu les élus locaux comme des figurants.

C'est vrai que ce serait intéressant d'avoir un tour de table là-dessus.

Chantal HUET indique qu'elle abonde dans le sens de Thierry BIHAN.

Thierry BIHAN :

C'est, en plus, un avis simplement consultatif. Pour compléter ce qui vient d'être dit, j'ai vraiment le sentiment que l'on nous mène en bateau à bien des égards.

À l'origine, il était question d'une expérimentation. Je reconnais que j'y étais plutôt favorable : il ne faut pas rejeter systématiquement toute initiative. L'idée était de tester avec trois éoliennes, pour observer et évaluer. Or, cette expérimentation a finalement disparu, sans que l'on sache clairement comment ni pourquoi. Nous nous sommes retrouvés face à un parc éolien complet, puis maintenant à un second.

Le fait que l'expérimentation ait été abandonnée, combiné au gigantisme du projet actuel, à son impact visuel et environnemental, m'interpelle fortement. Je n'ai pas toutes les compétences pour juger de l'ensemble des effets, mais on nous demande aujourd'hui de donner un avis sur l'atterrissage et sur le raccordement, alors que la question de fond n'a jamais été réellement soumise aux communes.

Personnellement, je trouve cela particulièrement incohérent. Malgré tout, on nous demande de nous positionner, d'une manière ou d'une autre, sur l'implantation du parc. Même si ce n'est pas explicitement l'objet de la consultation, notre avis sur le raccordement aura, de fait, des conséquences sur la suite du projet.

Dominique YVON :

Oui, on sollicite aujourd'hui l'avis du Conseil municipal non pas sur le parc éolien de Bretagne-Sud lui-même, mais uniquement sur son raccordement. Autrement dit, si nous acceptons le raccordement, nous validons de fait le projet global tel qu'il nous a été présenté. Cela paraît tout de même assez cavalier, d'autant que nous avons participé à plusieurs réunions organisées par les services de l'État et présidées par le Préfet.

Conseil municipal du 19/11/2025

Le parc pourrait être implanté à une distance minimale de 29 km des côtes de Groix. Même si aucune infrastructure du projet n'est directement située sur le territoire terrestre ou dans le périmètre marin immédiat de l'île, la proximité de ces installations justifie pleinement une analyse de leurs incidences environnementales et économiques.

Groix est reconnue comme une zone écologiquement sensible. Pourtant, l'histoire montre que l'on a parfois traité la mer comme une simple zone de dépôt : après la guerre, les munitions non utilisées étaient immergées au large de Groix, et les vases de dragage des ports du pays de Lorient ont également été déversés en mer. Aujourd'hui, on ajoute à cela un projet d'éoliennes de grande ampleur.

Initialement, il était question d'une expérimentation : d'abord quatre éoliennes, puis trois. Finalement, ce sont 48 éoliennes qui sont prévues. Autant dire qu'il est difficile de s'y retrouver.

L'impact le plus important pour nous sera la modification durable du paysage maritime. Ces éoliennes, d'une durée de vie minimale de 20 à 25 ans, seront visibles depuis l'ensemble de la côte sud et sud-ouest de l'île. Et Groix n'est pas la seule concernée : tout le Morbihan l'est. Le grand site de France des Dunes sauvages de Gâvres à Quiberon, les paysages remarquables de Belle-Île, notamment Port-Coton immortalisé par Monet, seront eux aussi directement impactés, puisque les éoliennes apparaîtront en arrière-plan.

La sensibilité du secteur est déjà reconnue comme très forte, notamment en raison de la proximité des mégalithes de la presqu'île de Quiberon, de Locmariaquer, de Vannes ou de Carnac, récemment inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. Pourtant, on envisage d'implanter à proximité un ensemble industriel visible sur des dizaines de kilomètres.

Pour Groix, l'impact visuel sera notable depuis de nombreux points de vue emblématiques de l'île : la réserve naturelle bientôt étendue de 100 à 800 hectares, la pointe des Chats, la pointe du Pen-Men, le sentier littoral... Tout cela modifiera durablement la perception du paysage et son caractère sauvage.

L'impact sur la biodiversité ne peut pas non plus être ignoré. Planter des éoliennes de cette taille — certaines atteignant jusqu'à 300 mètres de hauteur — nécessite des ancrages et des opérations en mer qui perturberont inévitablement les fonds marins.

Par ailleurs, on nous affirme que ces installations sont nécessaires alors que, dans les faits, la France ne manque pas d'électricité. Si une tension existe aujourd'hui, c'est aussi parce que certaines décisions politiques ont conduit à la fermeture de sites de production comme Fessenheim, qui fournissait une électricité stable et peu coûteuse.

On nous avait également indiqué que les communes affectées visuellement recevraient des indemnités. Or, après examen du décret et malgré nos interventions répétées, il apparaît que seules les communes jusqu'à 12 miles nautiques de distance pourront en bénéficier. Groix étant située à 19 miles nautiques du site, elle n'aurait droit à aucune compensation.

Pour toutes ces raisons, je voterai contre le projet qui nous est présenté.

Gilles LE MENACH :

Pour ma part, j'ai consulté la position de l'Union française des pêcheurs artisans. Certes, Groix ne vit plus de la pêche comme autrefois, mais l'île compte encore quelques unités de petite pêche, et nous sommes entourés de zones de pêche importantes, notamment autour de Lorient, qui reste un port majeur.

La position des pêcheurs est désormais très claire : ils ont bien identifié l'impact environnemental avéré des éoliennes flottantes sur les écosystèmes marins, un impact jugé encore plus dévastateur que celui des éoliennes fixes. Le projet entraînerait également une restriction des zones de pêche et de navigation, ce qui impactera directement leur activité. La sécurité de navigation serait elle aussi affectée, compte tenu de l'emprise importante du futur champ d'éoliennes.

Pour toutes ces raisons, je soutiens pleinement le monde de la pêche et je m'oppose fermement au projet d'éoliennes, ainsi qu'à la demande d'avis qui nous est soumise aujourd'hui.

Erwan TONNERRE :

Je voudrais apporter quelques éléments complémentaires aux propos de mes collègues, plutôt sous l'angle technique. En tant que technicien, je ne vois pas l'intérêt de ces installations supplémentaires.

Conseil municipal du 19/11/2025

Habituellement, je suis favorable aux énergies renouvelables, mais dans ce cas précis, ce projet ne présente aucun bénéfice concret.

Techniquement, rien ne prouve encore que ce type de système fonctionne de manière fiable à de telles hauteurs, avec des structures couvrant des superficies de l'ordre de 100 mètres par 100, et nécessitant, une fois en fin de vie, d'être remorquées jusqu'à Brest pour maintenance ou démantèlement. C'est, selon moi, une aberration totale.

Les pertes énergétiques sur les câbles sont estimées autour de 25 % en moyenne. À cela s'ajoutent les impacts environnementaux. Le projet n'apportera pas suffisamment d'énergie, coûtera extrêmement cher et ne générera aucun emploi local.

Je ne vois donc aucun intérêt à implanter un tel dispositif ici. Pour toutes ces raisons, je partage entièrement l'avis de mes collègues : c'est un projet incohérent et inadapté.

Bernard PENHOËT :

Moi aussi, je suis complètement opposé au projet pour diverses raisons. Gilles évoquait la pêche professionnelle. Ce que je vais citer maintenant ne vient pas de moi, mais directement du Réseau de Transport d'Énergie, dans la synthèse qu'il a réalisée sur le dossier des éoliennes.

RTE indique noir sur blanc qu'il existe un impact permanent majeur sur la pêche professionnelle. Ce sont leurs propres termes. La présence des infrastructures en mer et la mise en place de zones d'exclusion risquent de gêner les activités de pêche en réduisant l'accès à certaines zones. Ils minimisent cet effet, mais nous savons tous qu'il sera considérable. Même les câbles, qu'ils soient ensouillés ou protégés par enrochement, peuvent interagir avec certains engins de pêche, notamment les plus longs. Il y a également un impact sur le cadre de vie : le poste électrique à terre pourra générer des nuisances sonores permanentes, et pas seulement pendant la phase de travaux. Il s'agira d'un équipement chargé de transformer l'électricité et de l'acheminer vers les zones d'atterrage.

Un autre point important : il n'existe pas d'étude d'évaluation d'incidences satisfaisante, notamment sur le site Natura 2000, ce qui a conduit Belle-Île à émettre un avis défavorable. La zone Natura 2000 se situe à seulement 4 km, alors que Belle-Île est à 10 km. Le tracé prévu passe directement entre Erdeven et le poste, sans effort particulier pour éviter ces zones sensibles.

Cela va générer des nuisances pour les espèces qui fréquentent ces secteurs : les **galuches** que l'on retrouve échouées lors des intempéries, les poussins, les herbiers marins, ainsi que les grands dauphins et les marsouins. Les études présentées par RTE ne sont ni convaincantes ni suffisamment complètes.

En conclusion, je ne partage pas la lecture présentée dans la synthèse du dossier, notamment lorsqu'elle affirme en page 3 que, grâce à une conception rigoureuse, "les impacts résiduels directs sur l'île et son site Natura 2000 sont considérés comme nuls ou négligeables". Cela est faux.

Victor DA SILVA :

Je vais donner mon avis sur la question. Aujourd'hui, on est là pour voter l'autorisation concernant ce fameux poste électrique, il faut rappeler ses dimensions, qui sont considérables : il s'agirait d'une structure de près de 60 mètres de haut par rapport au niveau de la mer, comparable à une plateforme pétrolière, située à environ 45 à 48 km des côtes. Aujourd'hui, on nous demande de nous prononcer sur ce poste électrique. Or l'un ne va pas sans l'autre : notre position, positive ou négative, aura forcément un impact sur l'ensemble du projet.

Il faut penser à nous aujourd'hui, mais aussi aux générations futures. Le nucléaire a, par le passé, apporté des solutions, mais on ne peut pas continuer indéfiniment ainsi. Nous savons tous que les énergies fossiles ne sont pas soutenables. Les énergies renouvelables sont nécessaires : solaire, photovoltaïque, etc. Je ne vais pas entrer dans la technique, chacun a déjà apporté des éléments sur ce point.

Au-delà des impacts sur la faune — dont nous n'avons pas de certitude, et c'est bien cela le problème — il faut rappeler que nous sommes à 2,9 km d'un site Natura 2000. On nous dit qu'en passant à 3,9 ou 4 km, cela ne poserait plus de problème, comme si cela nous concernait moins. C'est précisément ce genre d'argument qui me dérange. Nous parlons d'un projet majeur, pour lequel on aurait dû donner aux élus et aux citoyens la possibilité de se prononcer réellement. C'est un enjeu essentiel pour l'avenir, et pourtant on a l'impression d'assister à une forme de mépris.

Conseil municipal du 19/11/2025

Nous allons nous retrouver avec ces installations face à nous : des structures de près de 280 mètres de haut, avec des flotteurs de plusieurs milliers de tonnes. C'est gigantesque. Comme le disait Thierry tout à l'heure, je me souviens qu'en 2008 environ, on parlait d'une expérimentation. Nous n'en avons jamais vu la couleur. Pour moi, c'est clairement un manque de respect.

Pour toutes ces raisons, je voterai également contre.

Jean-Claude JAILLETTE :

Pour compléter ce que vient de dire Victor, j'ajouterai quelques éléments. Pour ma part, j'ai toujours été opposé à ce projet—notamment pas aux éoliennes en tant que telles comme source d'énergie, même si l'on pourrait discuter du fait qu'elles ne sont pas pilotables et posent des problèmes de gestion en cas de surproduction ou d'écart avec la demande.

Mais ce projet tel qu'il est présenté n'est pas acceptable. Les propositions que nous avons formulées pour en réduire l'impact n'ont pas été retenues, alors même que la technologie utilisée — l'éolien flottant, et non l'éolien posé — permettait justement de repousser beaucoup plus loin les installations pour diminuer l'impact visuel. Or, au fil du temps, la taille des éoliennes a augmenté : on parle aujourd'hui de machines atteignant 381 mètres de hauteur, ce qui est tout à fait considérable.

Les simulations d'impact visuel sont de plus très contestables. D'autres modélisations, indépendantes de celles fournies par le cabinet mandaté, montrent qu'on verrait clairement les éoliennes depuis Groix — pourtant située à 29 km — et a fortiori depuis Belle-Île. Les études indiquent qu'au-delà de 32 km la visibilité diminuerait, mais nous sommes en deçà de cette limite. Cela motivait déjà mon opposition il y a un ou deux ans lorsque les discussions ont commencé.

C'est un dossier extrêmement technique, comme en attestent les 4 000 pages du document. Sur ce type de sujet, il faut faire confiance aux professionnels, notamment ceux de la pêche, ainsi qu'aux associations locales qui ont étudié le dossier — Les Gardiens du Large et Horizon Groisillon, qui, pour des raisons différentes, se sont toutes deux prononcées contre.

- Les Gardiens du Large s'opposent de façon radicale à l'éolien en mer.
- Horizon Groisillon défendait une solution intermédiaire, consistant à éloigner le parc le plus possible — jusqu'à 80 km au large, ce que les fonds marins permettaient — mais cette option n'a jamais été prise en compte.

L'Union des pêcheurs artisans, basée à Lorient, a, elle aussi, étudié le dossier en profondeur. Leur position est très claire : ils sont fermement opposés au projet. D'une part, ils affirment n'avoir jamais été consultés, ce qui est un problème majeur pour ceux qui seront les premiers concernés. D'autre part, ils réfutent les arguments de RTE selon lesquels le chantier ne perturberait pas trop les écosystèmes parce qu'il serait progressif. Les pêcheurs expliquent, eux, que l'impact sonore sous-marin sera très important et incompatible avec la présence des espèces qu'ils exploitent.

Un autre point compte pour moi : comparé à d'autres îles, nous sommes presque "favorisés" car le champ d'éoliennes serait légèrement plus éloigné de Groix que de Belle-Île. Pour cette raison, je crois qu'il est important d'être solidaires des communes qui seront les plus impactées, notamment Belle-Île et Quiberon, qui se sont exprimées clairement et fermement contre.

S'ajoute à cela la question des retombées fiscales. On nous avait laissé espérer des compensations significatives, mais la limite fixée à 12 miles nautiques fait que Groix n'aura droit à aucune retombée — sauf si la loi est modifiée, ce que certains députés ont annoncé vouloir défendre, mais rien n'est garanti. Enfin, concernant l'impact visuel du poste électrique que l'on nous demande d'approuver aujourd'hui, il faudra également compter sur un effet cumulatif entre cette installation massive et la pollution visuelle générée par les 62 éoliennes de près de 380 mètres de haut.

Pour l'ensemble de ces raisons, je suis opposé au projet.

Victor DA SILVA :

La solidarité avec les communes plus impactées est effectivement une raison valable.

Madame la Maire :

Conseil municipal du 19/11/2025

Nous avons récemment participé à une réunion avec l'ensemble des maires des îles. Il est clair que la solidarité est importante sur de nombreux sujets.

S'agissant des éoliennes, la Communauté de communes de Belle-Ile a émis un avis défavorable qui sera repris par chaque Conseil municipal.

Il nous a été démontré qu'il était désormais impossible de déplacer la zone géographiquement. En 2020, un débat aurait été envisageable si le parc avait pu être repoussé, mais dans le cadre actuel cela n'est plus envisageable.

Si tout le monde s'est exprimé, je vais maintenant vous lire le projet de délibération soumis au vote :

Considérant que les paysages maritimes constituent un élément fondamental de la qualité de vie et de l'identité de l'île de Groix ;

Considérant que l'implantation du parc éolien et de son raccordement entraînerait l'exclusion d'une zone de pêche traditionnelle de plus de 130 km², pourtant essentielle à cette activité économique ;

Considérant que la localisation du projet, et notamment du poste électrique en mer, représente une menace pour l'attractivité touristique de l'île, et que cette perte potentielle ne serait compensée par aucun bénéfice économique direct pour la commune et ses habitants ;

Considérant l'impact paysager et l'atteinte irréversible portée au patrimoine naturel et culturel : le poste électrique en mer constituerait une structure massive s'élevant à 60 mètres au-dessus du niveau de la mer, et les éoliennes atteindraient entre 240 et 380 mètres de hauteur. Cet ensemble industriel, situé à environ 29 km de la côte sud de l'île, dégraderait durablement les paysages marins et les perspectives depuis le littoral. Or ce patrimoine visuel est un élément central de l'identité insulaire ;

Considérant que le projet affecterait des zones écologiques sensibles, notamment le site Natura 2000 qu'il effleure, et que l'étude d'impact fournie ne permet pas d'évaluer de manière satisfaisante les effets sur la faune, la flore, les mammifères marins et les écosystèmes ;

Considérant que l'étude d'impact n'évalue pas correctement l'articulation du projet avec la réserve naturelle François Le Bail, en cours d'extension de 100 à 830 hectares, dont 486 en domaine public maritime ;

Considérant que l'étude ne permet pas non plus d'appréhender suffisamment les impacts cumulés du projet, incluant à la fois les postes de raccordement et les parcs éoliens ;

Considérant enfin la solidarité des élus de Groix avec ceux de Belle-Île-en-Mer, dont les paysages seront fortement affectés et qui se sont clairement opposés au projet ;

Au vu de ces éléments, les membres du Conseil municipal sont en mesure de se prononcer sur la demande d'avis formulée par les services de l'État.

Le Conseil municipal décide :

- d'émettre un avis défavorable à la délivrance de l'autorisation environnementale sollicitée par RTE dans le cadre de son projet de raccordement électrique en mer des parcs éoliens flottants ;
- d'émettre également un avis défavorable à la concession d'utilisation du domaine public maritime demandée par RTE pour ce même projet.

Si vous en êtes d'accord, je sou mets cette délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité, sous les applaudissements du public. Adressée le 21/11/2025 aux services de l'Etat.

Madame la Maire :

Nous pourrions indiquer que la demande d'avis arrive un peu tardivement au regard de l'avancement du projet. Je pense que c'est un point important à souligner.

Jean-Claude JAILLETTE :

On pourrait également ajouter, dans la même logique, que lorsque l'on fournit 4 000 pages de documentation pour un dossier, cela ressemble davantage à une manière de noyer les personnes chargées de l'examiner qu'à une réelle volonté de clarification.

Conseil municipal du 19/11/2025

Madame la Maire introduit le 3^{ème} point de l'ordre du jour :

Nous passons maintenant au point 3, qui concerne le projet de dépose du câble électrique sous-marin.

André STEPHANT :

Cela n'a aucun lien avec le dossier des éoliennes.

Madame la Maire :

En effet. Pour rappel, un nouveau câble électrique, intégrant également la fibre optique, a été posé en 2022 entre Groix, Quelhuit et Plœmeur. Le précédent câble, posé en 1973 et désormais obsolète, a donc été remplacé. Il est aujourd'hui proposé de procéder à son retrait.

Vous avez reçu le dossier présentant le projet. Il nous est demandé de formuler un avis sur cette dépose.

Gilles LE MENACH :

Il nous restera encore deux câbles, c'est bien cela ?

Madame la Maire :

Oui, tout à fait. Il est donc proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable au projet de dépose du câble sous-marin Groix 2, tel que présenté par Enedis dans le dossier transmis pour information.

Est-ce que tout le monde est d'accord ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame la Maire annonce le point suivant :

Nous passons au point 4, concernant la désignation des membres du Conseil portuaire de Port Tudy. Pour rappel, le Conseil portuaire est un organe consultatif qui accompagne la gestion et le développement du port. Il réunit des représentants de l'autorité portuaire, des collectivités locales, des usagers, des entreprises implantées sur le site, ainsi que des acteurs économiques et sociaux.

Le Conseil portuaire devant se réunir fin décembre, il était nécessaire de mettre à jour la liste des représentants de la commune. Le Maire y siège de droit, accompagné d'un second représentant.

André ROMIEUX ayant présenté sa démission, il est proposé que Dominique YVON le remplace. Les autres membres restent inchangés.

Ainsi, seraient désignés :

- En qualité de membres désignés par le concessionnaire (la commune) :
 - Dominique YVON, titulaire
 - Bernard PENHOËT, suppléant
 - Thierry BIHAN, titulaire
 - Françoise ROPERHE, suppléante
- En qualité de représentants désignés par le Conseil municipal :
 - Marie-Françoise ROGER titulaire
 - Victor Da Silva, suppléant
- En qualité de membres du personnel du concessionnaire :
 - Maxime BIHAN, chef du port (en remplacement d'Yvon RAUDE, aujourd'hui retraité)
 - Simon CALLOCH, suppléant

Les représentants des commerçants, de la CCI et autres organismes restent inchangés.

Êtes-vous d'accord pour accepter la démission d'André ROMIEUX et valider cette nouvelle composition ?

Si oui, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame la Maire passe au point n°5 :

Conseil municipal du 19/11/2025

Le point suivant, c'est simplement une décision modificative.

On n'a pas réuni la commission des finances, Monsieur JAILLETTE, parce que ça ne justifiait pas. C'est un transfert du chapitre 23¹ au chapitre 21 : au chapitre 21 + 10 000 euros, au chapitre 23, - 10 000 €,

Si vous en êtes d'accord, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame la Maire fait état d'un point à ajouter à l'ordre du jour :

Des travaux urgents de rejointoiement et de repose de pierres sur la digue de Locmaria doivent être réalisés.

Thierry BIHAN :

Nous avons constaté qu'un bloc de pierre du quai, côté extérieur, s'était détaché et retrouvé au sol. Comme le quai est constitué de remblais à l'intérieur, cet incident nous a sérieusement alertés. Depuis, j'ai surveillé régulièrement l'état de l'ouvrage, d'autant que plusieurs coups de vent se sont succédés. Nous avons également observé, un peu plus loin sur le même côté, des infiltrations d'eau à travers des joints qui ont complètement disparu.

Un diagnostic a donc été réalisé, et il confirme l'existence de désordres importants. Ce quai, déjà mis à rude épreuve par les tempêtes, avait montré des faiblesses il y a quelques années, notamment avec le parapet qui avait cédé. Il vieillit et subit de fortes pressions, en particulier lors des coups de vent de sud-ouest.

Nous avons relevé des joints dégradés à plusieurs endroits, ainsi que des pierres de couronnement de la cale qui se sont désolidarisées et présentent, elles aussi, des signes de fatigue. Au total, plus de 25 m² de joints sont à reprendre. C'est donc un travail de réparation et d'entretien conséquent, qui nécessite d'intervenir rapidement, d'autant que l'hiver arrive et que le mauvais temps a déjà commencé. Le risque est clair : une pierre est déjà tombée — nous savons où elle est et nous la replacerons — mais si d'autres se déchaussent, cela pourrait entraîner une détérioration générale du quai, avec des coûts de réparation bien plus élevés.

Nous avons sollicité un devis auprès de l'entreprise MARC, spécialisée dans les travaux publics. Le montant des travaux s'élève à 47 500 euros HT, et leur réalisation est urgente.

Madame la Maire :

Vous voyez qu'il manque déjà une pierre, et cela peut évoluer très vite.

Nous vous présentons donc le plan de financement, principalement parce que Lorient Agglomération peut, dans le cadre du contrat territorial, nous apporter une aide. Aujourd'hui, c'est notre seul financeur potentiel :

- la Région ne finance plus les travaux portuaires,
- l'État non plus,
- et le Département s'est également retiré de ce type de financement, alors qu'il participait encore récemment.

Cela tient également au fait que le port a été transféré du Département vers la commune, sans que nous sachions vraiment pourquoi. Résultat : la commune doit désormais assumer seule l'intégralité du coût des travaux.

Nous espérons donc que Lorient Agglomération pourra nous soutenir à hauteur de 50 %.

Il est nécessaire que nous votions ce plan de financement aujourd'hui afin qu'il soit transmis dès demain matin à Lorient Agglomération, qui doit statuer au début du mois de décembre. De toute façon, nous n'avons pas vraiment le choix, mais si nous pouvons obtenir une aide, ce serait évidemment mieux. Par ailleurs, cela ne figure pas dans le plan de financement, mais nous avons également décidé de remplacer l'échelle. Celle-ci n'est pas comprise dans les travaux et doit être changée cette semaine.

¹ chapitre 21 : opération réalisée sur 1 seul exercice, chapitre 23 : opération réalisée sur plusieurs exercices

Conseil municipal du 19/11/2025

Thierry BIHAN :

Il s'agit de l'échelle intérieure, au bout du butoir du quai, qui est en très mauvais état. Elle sert beaucoup, notamment aux enfants — comme celle de Port Lay que nous avons déjà remplacée — car sauter du quai fait partie des traditions locales. Elle est aussi essentielle en cas d'accident, si quelqu'un tombe à l'eau. Ces travaux seront réalisés par la société Ismer, qui doit intervenir prochainement.

Madame la Maire précise le coût de cette intervention et soumet au vote le plan de financement :

Le coût est d'environ 8 000 € pour l'échelle. Il est important que vous mesuriez combien l'ensemble de ces travaux représente des dépenses conséquentes.

Êtes-vous d'accord pour approuver le plan de financement ?

Jean-Claude JAILLETTE :

J'ai une question : est-ce que nous avons l'assurance que le devis proposé sera respecté ? Nous ne voulons pas nous retrouver avec un coût doublé...

Thierry BIHAN :

Non, l'entreprise tient ses engagements. Pour les derniers travaux réalisés avec l'entreprise Marc, les devis ont été respectés. Nous n'avons pas réalisé de consultation mais nous sommes pris par le temps : vous avez vu la pierre tombée, ce n'est pas anodin. L'intérieur des quais est composé de gravats ; dès que l'eau s'infiltré, elle évacue ces matériaux et, à terme, c'est tout le quai qui menace de s'effondrer.

L'entreprise Marc intervenait dans le cadre d'un groupement de commandes de la Région, mais même après avoir perdu ce marché, elle nous a proposé des tarifs alignés sur ceux du groupement, ce qui est appréciable.

Ils ont les compétences nécessaires, et les travaux importants effectués au bout du quai — environ 70 000 € — ont été réalisés avec une qualité irréprochable. On peut leur faire confiance.

Madame la Maire :

Ils sont également intervenus récemment sur le môle central de Port-Tudy.

Thierry BIHAN :

Oui, nous les avons sollicités pour démolir l'ancienne plateforme en béton, qui devenait dangereuse car les fers étaient abîmés. Ils ont aussi réparé plusieurs zones du pavage du quai. Nous avons toute confiance en eux.

Gilles LE MENACH :

C'est une entreprise expérimentée, qui travaille depuis longtemps sur les ouvrages maritimes. Le nouveau marché a été attribué à Colas, qui a aussi une branche maritime, mais que je connais moins.

Thierry BIHAN :

Pour les 70 000 € de travaux au bout du quai, bien qu'il s'agisse d'un quai communal, ils nous ont appliqué les tarifs du groupement de la Région. Ils n'y étaient pas obligés, ce qui est à souligner.

Madame la Maire :

Ils avaient aussi réalisé l'ensemble des travaux de Port-Tudy à l'époque : le rond-point du thon, du Café de la Jetée jusqu'au Ty Mad Toute la voirie avait été refaite par eux. Nous savons qu'ils sont fiables.

Victor DA SILVA :

A cet endroit, il faudrait quelques pavés. Peut-on les solliciter ?

Gilles LE MENACH :

Conseil municipal du 19/11/2025

Nous les avons sollicités récemment pour l'entrée du garage de la Compagnie Océane, qui s'était dégradée avec les manœuvres des chariots élévateurs. Ils ont réparé tout cela. Mais il reste d'autres interventions à prévoir autour du rond-point.

Thierry BIHAN :

Nous avons déjà fait plusieurs travaux avec eux pour la Compagnie Océane, et ce ne sera pas les derniers.

Madame la Maire soumet la question au vote :

Donc, nous pouvons passer au vote. Si vous en êtes d'accord, je sou mets ce plan de financement à votre approbation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame la Maire présente la deuxième question ajoutée à l'ordre du jour :

La dernière question à l'ordre du jour concerne une convention dans le cadre de l'Association des Îles du Ponant. Celle-ci a proposé aux maires des îles de lancer une étude sur le logement pour les actifs et les résidents permanents. Vous connaissez les difficultés que nous rencontrons aujourd'hui concernant le logement à l'année. Comme dans de nombreux territoires insulaires, la tension sur le marché immobilier s'accroît. Contrairement à d'autres îles où la proportion de résidences secondaires peut atteindre 75 à 80 %, elle n'est "que" de 52 à 53 % chez nous, ce qui reste tout de même très élevé. Face à cette situation et à la spécificité insulaire, il devient indispensable d'engager une démarche collective pour maintenir une population active.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil municipal d'adhérer à un programme porté par l'Association des Îles du Ponant : « Animation d'une mission sur le logement pour les actifs et résidents permanents ».

Le programme est prévu pour une durée de trois ans, du 1er juillet 2024 au 31 juillet 2027. La personne chargée de la mission est déjà en poste et a commencé à travailler.

Cette convention précise les modalités de participation de la commune. La commune s'engage à faciliter la mise en œuvre des actions et à apporter son soutien au travail de l'AIP. Elle s'engage également à verser une contribution financière de 1 296,87 € pour toute la durée du programme, ce montant représentant la part de la commune dans la contribution globale — environ 10 % du budget total.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la convention, d'entériner l'engagement financier de la commune et d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

Gilles LE MENACH :

J'ai une remarque : si nous ne recevons les résultats complets qu'au bout de trois ans, cela me paraît long. Il serait utile d'avoir une étape intermédiaire, par exemple à un an et demi, pour disposer d'un premier état des lieux, identifier les évolutions, les réponses possibles et les éventuelles difficultés.

Madame la Maire :

Oui, bien sûr. Des bilans intermédiaires sont prévus, on pourra en demander un sans problème. Vous savez que le sujet est complexe. Cette étude s'articule aussi avec la loi Le Meur et avec une étude menée par Lorient Agglomération sur l'ensemble des communes. Dominique JUDDE participe d'ailleurs au groupe de travail sur la question des résidents permanents et des résidences secondaires.

S'agissant de notre commune, nous présenterons également un point d'étape en décembre. L'AIP a validé sa participation au projet de 33 logements à Landost et Créhal. Dans le cadre du contrat de plan État-Région, l'AIP apporte 300 000 €. De notre côté, vous vous souvenez que la commune a instauré la taxe sur les résidences secondaires afin de financer la viabilisation des terrains. Cette taxe devrait rapporter environ 250 000 €, montant encore en cours d'estimation, que nous avons décidé de flécher, dont d'un dernier Conseil municipal sur ces projets pendant trois ans.

Conseil municipal du 19/11/2025

Le permis de construire doit être redéposé, car des zones humides ont été identifiées à Landost, ce qui nous oblige à réduire légèrement le nombre de logements. Le projet de Créhal, comprenant une dizaine de maisons, est validé. Au total, nous restons sur 23 logements, dont une dizaine en BRS (Bail Réel Solidaire).

Si tout se passe comme prévu, je signerai le nouveau permis très prochainement. Les appels d'offres suivront et les travaux devraient débuter fin 2026 pour une livraison en 2028.

Les autres communes des Îles du Ponant ont d'ailleurs salué l'ambition de ce projet, qui représente un véritable souffle pour notre territoire. Il faudra cependant attirer des entreprises locales, mais aussi des entreprises de plus grande envergure lors des appels d'offres.

Jean-Claude JAILLETE :

Le tableau en page 2 indique un coût total de 207 500 €. Cela paraît important, non ?

Madame la Maire :

Oui, mais il faut rappeler qu'il s'agit du financement d'un poste pendant trois ans, avec toutes les charges afférentes. Il y a une directrice de mission, un juriste, ainsi que des prestations d'étude et des interventions spécialisées.

Gilles LE MENACH :

Si tous les Maires des îles du Ponant ont validé le projet, c'est qu'ils souhaitent trouver des solutions au problème du logement. Il faut travailler de concert.

Madame la Maire :

Il faut aussi garder en tête que, sur l'île, nous avons la chance de pouvoir compter sur l'intervention d'un bailleur social. Ainsi, il y a près de 150 logements sociaux à Groix, dont une immense majorité en maisons individuelles avec jardin - ce qui est exceptionnel. Morbihan Habitat intervient désormais sur Belle-Île, ce qui n'avait jamais été le cas auparavant. Dans d'autres îles, comme Molène ou Ouessant, ce sont les communes elles-mêmes qui achètent les terrains et qui portent les projets. A Belle-Ile, la commune met gratuitement le terrain à disposition et finance la viabilisation.

Notre situation favorable est fruit d'années de lutte – et je remercie Dominique et ses prédécesseurs. Mais cette étude va plus loin : elle ne concerne pas seulement le logement social. Elle vise aussi à identifier comment le secteur privé peut être mobilisé pour répondre aux besoins.

Victor DA SILVA :

Exactement. Au-delà du coût, c'est une étude stratégique. Il faudra d'ailleurs s'assurer qu'elle comporte bien des étapes intermédiaires, notamment pour prendre en compte les spécificités insulaires et envisager des dispositifs adaptés au secteur privé. Le constat est connu, mais j'espère que cette démarche permettra enfin d'avancer. À l'image de la loi Montagne, il serait temps que la particularité des îles soit pleinement reconnue.

Par ailleurs, alors que nous projetons la construction de logements sociaux d'un côté, on constate aussi, lorsqu'on évoque en détail les montants consacrés aux études, à quel point il est surprenant que l'on découvre seulement maintenant des problématiques pourtant évidentes et anciennes. On investit des sommes importantes, on multiplie les études... Il faudrait aussi avoir le courage de dire clairement les choses : on se moque de nous.

Dominique YVON :

Je crois qu'on a oublié de remercier l'AIP tout à l'heure, car c'est bien grâce à elle que nous allons bénéficier d'une subvention de 300 000 euros pour l'opération. Mais il faut aussi rappeler que, sans l'appui de Lorient Agglomération, rien n'aurait été possible. On critique parfois l'agglo, mais ce sont eux qui ont préempté l'ensemble des terrains. Si la commune avait dû le faire seule, cela nous serait revenu entre 300 et 400 euros le mètre carré.

Conseil municipal du 19/11/2025

Madame la Maire :

En réalité, les terrains ont été évalués à 500 000 euros, et ils ont été mis à disposition par Lorient Agglomération.

Dominique YVON :

Ce n'est pas gratuit, car ils ont des contraintes, mais si nous réussissons à construire une trentaine de logements, ce sera en grande partie grâce à eux. On a vu le dossier de Landost : ce sont des pavillons, le site est arboré, chaque maison dispose d'une pompe à chaleur... On sera sur du logement social de très bonne qualité. Il ne faut pas oublier de remercier l'agglo, car c'est grâce à eux que le projet peut enfin aboutir.

La procédure a traîné, je n'ai pas bien compris pourquoi. Il y a environ six mois, j'avais signé le permis de construire, et soudain, on a « découvert » une zone humide au milieu du terrain qu'il fallait protéger. Je simplifie, mais je pense que la situation financière du pays, particulièrement celle du budget du logement, y est pour beaucoup : faute de crédits disponibles, on nous a fait patienter un peu plus longtemps. Quoi qu'il en soit, c'est désormais derrière nous. L'important, c'est que les travaux démarrent rapidement pour répondre aux besoins des personnes en attente d'un logement social ou d'un logement en accession.

Madame la Maire :

Oui, en particulier grâce au dispositif BRS et à l'augmentation des plafonds de ressources, qui permettent désormais à des ménages aux revenus plus élevés d'accéder à la propriété. Les demandes existent déjà.

Il y a toutefois des règles : dans le cadre d'un bail réel solidaire, l'acquéreur n'est pas propriétaire du terrain, un peu comme en copropriété. Ce fonctionnement limite la spéculation à la revente, ce qui est normal puisqu'il s'agit d'un dispositif financé en partie par des fonds publics. Par ailleurs, le logement ne peut être revendu que pour un usage en résidence principale.

Jean-Claude JAILLETTE :

Une question sur les logements sociaux. Quel est le nombre de personnes qui demande un logement social ?

Madame la Maire :

Je dirais qu'il y a une quarantaine de demandes, mais il faudra actualiser ces chiffres. Vous savez que, malheureusement, comme nous l'avons souvent rappelé, les séparations et les divorces contribuent aussi à augmenter le besoin en logements. Nous avons principalement des logements individuels, mais très peu d'offres adaptées : presque pas de F2, très peu de F3. Le programme en comportera, heureusement.

L'enjeu, c'est d'adapter l'offre à la taille des ménages. Nous avons de la demande, surtout pour des F2 et F3. À l'inverse, nous avons parfois du mal à attribuer les quelques F4 disponibles. Dans le prochain programme, il y aura également des F4.

La demande existe donc bel et bien, mais c'est l'adéquation entre l'offre et les besoins qui fait défaut. Et ce problème ne concerne pas seulement Groix : il est le même dans l'ensemble des îles.

Victor DA SILVA :

Il faut traiter cette demande sans attendre. Quand on regarde les chiffres de l'INSEE entre 2022 et aujourd'hui, on constate clairement une hausse des familles monoparentales — il y en avait déjà beaucoup, et la tendance s'est renforcée. Il est donc essentiel que leurs besoins soient réellement pris en compte, sinon on passe à côté d'une part importante du public concerné.

Madame la Maire :

C'est vrai que le coût de construction d'un F2 est quasiment le même que celui d'un F1. Il faudra peut-être envisager d'autres solutions, comme la colocation. Le département du Morbihan y est d'ailleurs

Conseil municipal du 19/11/2025

favorable : il a mis en place un dispositif permettant de loger des personnes âgées et de développer la colocation intergénérationnelle. C'est une piste intéressante.

La personne en charge du dossier est déjà venue nous rencontrer et repassera. Elle reviendra probablement deux ou trois fois.

L'AIP travaille sur plusieurs thématiques spécifiques, notamment le logement. Elle suit aussi la mise en œuvre des contrats locaux de santé. Nous l'avons également sollicitée sur la question de l'eau. Vous avez d'ailleurs pu constater qu'une autre personne s'est occupée d'équiper les communes en récupérateurs d'eau — une opération qui a très bien fonctionné.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame la Maire aborde un dernier sujet :

Le dernier point, dans les informations, concerne les difficultés de transport sanitaire sur l'île. Et ce problème ne touche d'ailleurs pas uniquement l'île. J'ai récemment réuni autour de la table les taxis VSL de Belle-Île, les représentants de la SNSM, les pompiers, etc. Les artisans nous ont expliqué qu'il leur devenait extrêmement difficile de maintenir le service de transport sanitaire, en particulier à cause des décisions de la Caisse d'assurance maladie.

Jusqu'à présent, les îles bénéficiaient d'une dérogation qui permettait la prise en charge du transport ainsi que du temps d'attente sur le continent. Mais dans le cadre des restrictions budgétaires et des négociations nationales, cette clause a été supprimée. Résultat : le temps d'attente n'est désormais plus rémunéré. Vous imaginez bien qu'un taxi VSL ne va pas aller jusqu'à Lorient pour attendre un patient sans être payé.

Madame GUYOMARD a donc décidé d'arrêter son activité de transport de malades. Les patients se retrouvent ainsi dans une situation très compliquée : ils doivent s'organiser eux-mêmes, ce qui n'est pas simple. Et, à terme, certains risquent de renoncer à se soigner, faute de pouvoir être pris en charge depuis leur domicile jusqu'à l'hôpital. Le danger est réel.

Nous avons donc alerté la Sous-Préfète, qui a saisi le Préfet de Région et le Préfet. Le Député a déposé un amendement, rejeté mais en cours de réécriture. Nous avons également envoyé plusieurs courriers, notamment avec l'Association des îles du Ponant et l'hôpital de Lorient, directement au ministère de la Santé.

Hier encore, le Président du Conseil départemental a écrit personnellement au Premier ministre pour rappeler qu'au nom de l'équité territoriale, les habitants des îles doivent bénéficier des mêmes droits que ceux du continent, et être pris en charge à domicile pour se rendre sur leur lieu de soins.

Nous avons donc mobilisé tous les leviers possibles et nous espérons que cette démarche aboutira.

Cet après-midi, France 3 est venu tourner un reportage — normalement diffusé ce soir ou demain — avec le témoignage de deux patients obligés de s'organiser seuls pour rejoindre l'embarcadère, puis poursuivre leur trajet.

J'espère vraiment que cela contribuera à faire bouger les choses. Ce dispositif existait ; il a été supprimé. Il faut absolument qu'il soit rétabli.

Victor DA SILVA :

Sur la question des économies, notamment dans le domaine de la santé, il faut reconnaître que ce qui a été décidé sur le continent concernant les VSL — notamment la suppression de la rémunération des temps d'attente — a déjà eu des conséquences importantes. Et même si une solution était réintroduite pour les îles, elle ne serait de toute façon jamais vraiment rentable, compte tenu de nos contraintes spécifiques, en particulier celles liées aux liaisons maritimes. Il faut un statut spécifique pour les îles.

Madame la Maire :

Sur le continent, ils ne paient plus les temps d'attente, mais ils paient l'aller. Et au retour, c'est un autre transporteur qui prend le relais.

Victor DA SILVA :

Conseil municipal du 19/11/2025

Oui, ils estiment qu'en venant déposer un patient, ils peuvent en reprendre un autre au retour. Mais ce n'est pas toujours le cas, loin de là. Et c'est précisément ce qui pose problème. Notre situation est particulière, et il faut que l'État en tienne compte. En tout cas, la démarche est la bonne.

Madame la Maire :

Nous avons activé tous les leviers possibles. Espérons maintenant que cela aboutisse. Concernant l'activité de Mme GUYOMARD, si nous perdions les taxis VSL, ce serait extrêmement compliqué. Nous étions bien contents de disposer de ce service.

Brigitte GAMBINI :

Les commandants de bateau, de leur côté, ne veulent pas embarquer des personnes malades si elles ne sont pas accompagnées.

Victor DA SILVA :

Et il y a aussi les difficultés qu'elle rencontre pour obtenir une place à bord au dernier moment. Comme elle travaille souvent dans l'urgence, ce n'est pas simple.

Madame la Maire :

Elle nous a fait part de ses problèmes avec la Compagnie Océane. D'ailleurs, les personnes de Belle-Île qui étaient présentes lors de la réunion ne comprenaient pas pourquoi elle rencontrait ces difficultés, eux n'ayant jamais eu de souci pour obtenir une place. En effet, sur les bateaux de de Belle-Ile, des places sont systématiquement réservées aux VSL. Elles ne sont réattribuées qu'au dernier moment. Les passages sont gérés directement par la compagnie. Elle devrait pouvoir obtenir une place en priorité. Et pourtant, elle a même vu ses réservations annulées sans raison valable, ce qui est incompréhensible. Bref, nous suivons la situation au plus près et espérons que les choses évoluent.

Victor DA SILVA :

J'avais une question concernant les frelons asiatiques. On en voit énormément partout. Que peut-on faire ?

Gilles LE MENACH :

L'association locale ASAN GX suit de près la situation et a lancé plusieurs campagnes de lutte. Les résultats n'étaient déjà pas bons l'année dernière, mais cette année, c'est encore pire : explosion du nombre de nids et des frelons. C'est très préoccupant, notamment pour nos abeilles, qui sont massivement décimées. À terme, on peut se demander s'il restera encore des abeilles sur l'île, ce qui serait dramatique pour la pollinisation.

Je n'ai pas de solution miracle, sinon relancer le piégeage à grande échelle. Cela implique que chaque particulier équipe son jardin ou son terrain. Nous pourrions sans doute organiser une distribution de pièges. Est-ce que cela suffira ? Je ne suis pas certain.

Thierry BIHAN :

Il faut rappeler que la Commune prend en charge la 50% des frais de destruction des nids.

Victor DA SILVA :

Justement : quel est le coût d'une intervention ?

Gilles LE MENACH :

80 € mais Cela dépend de la hauteur du nid. Il y a une autre difficulté cette année car les nids ne sont plus seulement en hauteur, dans les arbres. On en trouve désormais beaucoup au sol. Cela représente un danger réel pour les jardiniers et les promeneurs : en s'approchant trop près, on peut se faire attaquer. Et cela s'est déjà produit sur l'île.

Conseil municipal du 19/11/2025

Victor DA SILVA :

C'est pour cela que je pose la question. Et pour beaucoup de gens, le coût d'un piège ou d'une intervention peut être un frein. Ne pourrait-on pas envisager une gratuité temporaire, au moins sur une année, pour inciter tout le monde à participer ? D'autant que beaucoup de résidents secondaires ne sont pas là en permanence : ils peuvent avoir des nids chez eux sans le savoir.

Gilles LE MENACH :

On pourrait effectivement lancer une campagne coordonnée avec l'association de l'île, qui connaît très bien le sujet. Il faudra la caler au bon moment, car l'efficacité du piégeage dépend de la période.

Madame la Maire :

On peut augmenter la distribution de pièges et communiquer davantage aux moments stratégiques. La commune peut aussi participer : on l'a déjà fait en finançant du matériel, notamment les pièges en plastique.

Gilles LE MENACH :

Oui, et l'association pourra apporter son expertise.

Madame la Maire :

Si tout le monde est d'accord, on clôt la séance du Conseil municipal. Le prochain aura lieu en décembre, et d'autres suivront en janvier, février et probablement en mars.
Je vous remercie. Bonne soirée.

La séance est levée à 18:30